

ACTIONS MAIRES

Les propos tenus par le gouvernement sur le séparatisme, les faits de radicalisation, les atteintes au respect des valeurs républicaines au sein de l'IEF nous inquiètent.

L'étude d'impact parue le 8 décembre ne nous apporte aucun chiffre qui pourrait justifier ce projet de suppression, de limitation de l'IEF. Le Conseil d'Etat avait d'ailleurs émis des réserves sur la constitutionnalité d'une loi interdisant notre pratique de l'instruction en soulignant la nécessité de prouver que cette loi soit nécessaire, adéquate et proportionnée, ce qui ne semble pas être confirmé dans son rapport.

2 actions possibles, 2 buts différents :

Action 1 : [Maires de France](#) (←cliquez sur le lien)

Échangeons avec nos maires et reconstituons les chiffres de la radicalisation et demandons leur soutien

Action 2 : [Référénts départementaux AMF](#) (←cliquez sur le lien)

Échangeons avec les maires référents départementaux de l'AMF pour demander leur soutien

Éléments pour préparer votre prise de contact avec votre maire

Les maires sont nos premiers interlocuteurs dans notre démarche de déclaration d' IEF. Ils sont chargés d'effectuer le contrôle de mairie et sont en relation directe avec les citoyens.

Vous pouvez les contacter pour les sensibiliser à notre cause et **pour retracer les chiffres sur le séparatisme** dont personne ne dispose. Pour cela nous vous mettons à disposition ce **questionnaire**.

Si votre maire délègue l'inspection aux services départementaux, il a tout de même les retours de l'enquête et peut donc répondre au questionnaire.

Gardez à l'esprit que nous traversons une pandémie mondiale et que le plus important, dans le contexte actuel, est de prendre soin de vous et de vos proches. Si vous prenez contact en réel, pensez à respecter les gestes barrières.

1) Premier contact:

- de préférence via téléphone ou en personne: [annuaire et infos, cliquez ici](#)
si le maire n'est vraiment pas disponible, demandez à rencontrer son adjoint en charge de l'IEF
- en dernier dernier recours, par mail avec des explications et le lien vers le questionnaire
Quand vos mails personnels seront rédigés, si vous souhaitez les faire vérifier par notre équipe de parents motivés pour débusquer les quelques fautes qui s'y seraient glissées, envoyez-les à correction@federation-felicia.org .

2) Lors de votre entretien

a) **Exprimez votre réalité** : racontez ce que représente, pour vous et vos enfants, la liberté pédagogique et précisez qu'elle est un droit constitutionnel encadré. Puis exprimer que les **familles en IEF s'inquiètent des propos du gouvernement** sur le séparatisme, les faits de radicalisation au sein de leur pratique.

b) Rappelez que :

- *selon une enquête DGESCO seul 1.4% des familles IEF le sont pour des raisons religieuses > les radicalisés sont donc encore beaucoup moins nombreux* ¹

¹ La principale raison de l'instruction à domicile est, d'après l'enquête DGESCO sur l'instruction à domicile 2014-2015, la souffrance scolaire. L'IEF pour raison religieuse, concerne, elle, et toutes religions confondues, une minorité d'enfants (1,4% d'après le même rapport).

- le [guide interministériel](#) adressé aux maires en 2017 dit clairement que “Les cas d’enfants radicalisés à l’occasion de l’instruction au domicile familial sont exceptionnels.”
- selon les [propos de M. Blanquer](#) au Sénat en juin 2020 les moyens juridiques existants sont suffisants et interdire l’instruction en famille n’aura aucun effet sur les pratiques illégales qui peuvent déjà faire l’objet de poursuites, il suffit de se servir des dispositifs existants ²

Vous pouvez expliquer que :

- Malgré les nombreuses demandes des associations de parents, le gouvernement dit qu’il n’a **aucun chiffre à nous transmettre**. ([L’étude d’impact](#) du 08 décembre n’est pas du tout chiffrée).
- **Le Conseil d’État a alerté le Conseil des ministres sur le bien fondé et le manque de justifications** de ce projet de suppression de l’IEF. Suite à des modifications concernant les autorisations réservées à des exceptions (qui restent encore à ce jour inconnues), il finit par donner un avis favorable, mais sans grande conviction.
- Les familles mènent de nombreuses actions pour défendre leurs droits et **reconstituent par elles-mêmes les chiffres de la radicalisation au sein de l’IEF**, en sollicitant leurs élus locaux qui, eux, disposent de ces données.. .

Il semble judicieux d’insister sur le fait que les familles IEF sont CONTRE le régime d’autorisation. Une liberté ne s’exerce pas sous conditions ! La demande d’autorisation implique une rupture de l’égalité (aucun cadre national, et donc égalitaire, ne pourra définir si un projet pédagogique vaut mieux qu’un autre, chaque DASEN en fonction de ses opinions fera ses choix, l’autorisation risque d’être conditionnée au nombre de demandes et dépendra des moyens humains disponibles pour réaliser les inspections. Ainsi, des familles non autorisées n’auront plus le choix du type d’instruction à donner à leurs enfants)

Besoin d’infos complémentaires pour préparer votre rendez-vous? C’est par [ICI](#) et par [LA!](#)

² 18 juin 2020 au Sénat “CE Combattre la radicalisation islamiste” : “Cette liberté d’instruction à domicile, elle a vraiment un fondement constitutionnel puissant et qu’on ne peut que reconnaître et qui est, je pense, positif (...) il fallait encadrer davantage, et c’est ce que nous avons fait. (...) En l’état actuel de ma réflexion, je pense surtout que l’on doit bien appliquer les règles que nous avons établies dans la loi de 2019 (...) Sur le plan des principes juridiques, il me semble qu’on est allés à un certain stade qui est le bon.”

c) En conclusion de l'entretien:

- **rapide questionnaire à administrer [en page suivante](#)**

. - si ce n'est vraiment pas possible, envoyez-lui [le lien](#) vers le questionnaire par mail si vous pensez que c'est plus adapté à votre situation (la probabilité que nous recevions des informations est alors assez faible).

- s'il est pressé ou s'il a besoin de faire des recherches pour récupérer les données, n'hésitez pas à lui proposer de le rencontrer à nouveau pour finir la discussion

- si votre maire est réceptif et soutient l'IEF sous son régime déclaratif, n'hésitez pas à lui **demandez son soutien via un courrier à l'AMF (Association des Maires de France), puis à ses députés, à ses sénateurs ou encore directement à M. Blanquer.**

- vous pouvez lui demander les coordonnées du référent départemental AMF et l'appeler de sa part (s'il est d'accord bien sûr - voir action suivante proposée). Votre appel n'en aura que davantage de poids. N'hésitez pas à lui demander également les coordonnées de votre sénateur si vous souhaitez prendre rdz-vs avec ce dernier.

3- Une fois rentré:

- remplissez le **questionnaire** en ligne
- faites remonter les copies de courriers à agir@federation-felicia.org

Nous espérons que ces quelques idées vous aideront à rédiger le meilleur courrier possible, puis à participer aux échanges les plus raisonnés et constructifs avec les élus de la Nation.



QUESTIONNAIRE À NOS MAIRES

Département :

Commune :

Nom et fonction du contact :

Q1 Avez vous été contacté dans le cadre de l'étude d'impact en lien avec le projet de loi interdisant l'instruction en famille?

Q2 Si oui, avez-vous fait remonter des cas et combien ?

Q3 Sur la période 2015-2020, au cours de vos enquêtes auprès des familles en IEF, combien de cas ont été signalés aux cellules préfectorales des services de renseignement au sujet des risques de radicalisation des enfants?

(selon la procédure de la fiche 4 Page 12 du guide interministériel de 2017 encadrant la prise en compte des risques de radicalisation lors des enquêtes de mairie)

Q4 Sur la période 2015-2020, combien de familles avez-vous inspectées annuellement?

Q5 Sur la période 2015-2020, au cours de vos enquêtes auprès des familles en IEF, combien de cas ont montré des conditions d'instruction satisfaisantes ?

Q6 D'après l'expérience que vous avez de l'IEF, soutenez-vous la liberté d'instruction à titre personnel et totalement anonyme ? **(les infos collectées resteront internes à Felicia et ne seront en aucun cas divulguées sans accord)**

Q7 Si oui, seriez-vous prêt à la soutenir publiquement et à envoyer un courrier à l'AMF ou à M. Blanquer ?

Éléments pour préparer votre prise de contact avec votre référent départemental AMF

Les référents départementaux de l'Association des Maires de France sont généralement (mais pas toujours) des Maires et sont en relation directe avec les autres maires du département et avec les députés et sénateurs.

Vous pouvez leur demander de faire remonter leur soutien à l'IEF par courrier à l'AMF, Association des Maires de France qui a du poids car représente 36000 communes.

Cette procédure pour récupérer avoir un maximum de soutien en un minimum de temps a été conseillée par un référent départemental.

1) Contact de préférence via téléphone ou en personne

Si vous connaissez le maire de votre commune vous pouvez lui demander les coordonnées du référent départemental AMF et l'appeler de sa part (s'il est d'accord bien sûr). Votre appel n'en aura que davantage de poids.

Sinon vous pourrez trouver les coordonnées de sa permanence. Si vous avez du mal par ce biais vous pouvez tenter par le biais de sa mairie s'il est maire. (Toutes les coordonnées [ICI](#))

Évitez le mail. Ce référent portera la voix de ses maires, il n'agira certainement qu'après une conversation explicative (il y a de fortes chances qu'il ne connaisse pas du tout l'IEF).

Gardez à l'esprit que nous traversons une pandémie mondiale et que le plus important, dans le contexte actuel, est de prendre soin de vous et de vos proches. Si vous prenez contact en réel, pensez à respecter les gestes barrières.

2) Ou par courrier en dernier recours : coordonnées [ICI](#).

3) Lors de votre entretien

a) Exprimez le contexte de l'IEF et votre réalité : L'IEF concerne toutes les familles, les enfants en IEF aujourd'hui et ceux en IEF demain, en raison d'un choix pédagogique parental ou pour laisser le temps à un enfant de se reconstruire (phobie scolaire, harcèlement, échec scolaire, troubles des apprentissages) d'où votre démarche auprès des Maires de France.

Les maires de France sont les plus proches des citoyens et leurs représentants directs.

Vous pouvez raconter ce que représente, pour vous, la liberté pédagogique et préciser qu'elle est un droit constitutionnel. Puis exprimer que les **familles en IEF s'inquiètent des propos du gouvernement** sur le séparatisme, les faits de radicalisation au sein de leur pratique.

b) Rappelez que :

- *selon une enquête DGESCO seul 1.4% des familles IEF le sont pour des raisons religieuses > radicalisés encore beaucoup moins nombreux donc ¹*
- *le [guide interministériel adressé aux maires en 2017](#) stipule pourtant que “Les cas d’enfants radicalisés à l’occasion de l’instruction au domicile familial sont exceptionnels.”*
- *selon les [propos de M. Blanquer](#) au Sénat en juin 2020 les moyens juridiques existants sont suffisants et interdire l’instruction en famille n’aura aucun effet sur les pratiques illégales qui peuvent déjà faire l’objet de poursuites, il suffit de se servir des dispositifs existants ²*

Vous pouvez expliquer que :

- Le gouvernement n’a cependant **aucun chiffre à nous transmettre**. ([L’étude d’impact](#) du 08 décembre n’est pas du tout chiffrée).
- **Le Conseil d’État a alerté le Conseil des ministres sur le bien fondé et le manque de justifications** de ce projet de suppression de l’IEF. Suite à des modifications concernant les autorisations réservées à des exceptions (qui restent encore à ce jour inconnues), il finit par donner un avis favorable, mais sans grande conviction.
- Les familles mènent de nombreuses actions pour défendre leurs droits et **reconstituent par elles-mêmes les chiffres de la radicalisation au sein de l’IEF**, en sollicitant leurs élus locaux qui, eux, disposent de ces données.. En parallèle vous contactez votre référent car vous savez qu’il est un appui conséquent auprès de l’AMF. Vous pouvez lui dire que ce procédé de contact a été proposé par un autre référent qui nous soutient.

Il semble judicieux d’insister sur le fait que les familles IEF sont contre le régime d’autorisation. Une liberté ne s’exerce pas sur autorisation.

¹ La principale raison de l’instruction à domicile est, d’après l’enquête DGESCO sur l’instruction à domicile 2014-2015, la souffrance scolaire. L’IEF pour raison religieuse, concerne, elle, et toutes religions confondues, une minorité d’enfants (1,4% d’après le même rapport).

² 18 juin 2020 au Sénat “CE Combattre la radicalisation islamiste” : “Cette liberté d’instruction à domicile, elle a vraiment un fondement constitutionnel puissant et qu’on ne peut que reconnaître et qui est, je pense, positif (...) il fallait encadrer davantage, et c’est ce que nous avons fait. (...) En l’état actuel de ma réflexion, je pense surtout que l’on doit bien appliquer les règles que nous avons établies dans la loi de 2019 (...) Sur le plan des principes juridiques, il me semble qu’on est allés à un certain stade qui est le bon.”

La demande d'autorisation implique une rupture de l'égalité (différents DASEN, différentes opinions ; des familles non autorisées n'auront plus le choix du type d'instruction à donner à leurs enfants ; l'autorisation risque d'être conditionnée au nombre de demandes et dépendra des moyens humains disponibles pour réaliser les inspections).

Besoin d'infos complémentaires pour préparer votre rendez-vous? C'est par [ICI](#) et par [LA!](#)

c) En conclusion de l'entretien, vous pouvez :

- Si votre référent soutient la liberté d'instruction: lui demander de faire entendre vos arguments auprès des plus hautes instances de **l'AMF (Association des Maires de France)**, puis **à ses députés, à ses sénateurs, ou encore directement à M. Blanquer.**

4) Une fois rentré

- compléter le tableau de suivi [ICI](#)
- **faites remonter les copies de courriers** à agirfedefelicia@gmail.com

Nous espérons que ces quelques idées vous aideront à rédiger le meilleur courrier possible, puis à participer aux échanges les plus raisonnés et constructifs avec les élus de la Nation.

Une fois votre mail/courrier rédigé, notre équipe de correctrices se propose de les relire. Pour cela, envoyez-les à correction@federation-felicia.org